



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral  
Affaires étrangères,  
Commerce extérieur et  
Coopération au Développement

MINUTE - 26/03/19 - Coulon Véronique - D5.1  
Service Humanitaire (D5.1)

Votre personne de contact:  
Annick Peeters  
Tel: 02 501 47 16  
E-mail: annick.peeters@diplobel.fed.be

Monsieur Alexander De Croo  
Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, chargé de  
la Lutte contre la fraude fiscale et Ministre de la  
Coopération au Développement

à l'Ambassade de Belgique

à Rome

**nos références**

D5.1/AP/HUM.04.04.03/2018.07/2019/4414/2

**n° d'ordre**

25

**date**

27 MAART 2019

**Objet: FAO – Projet « Risk Mapping, Monitoring, and Early Warning for early Action for a new threat - Fall Armyworm in Africa » – PJ/2018/07 – Demande d'avenant**

Veillez trouver ci-joint l'avenant modifiant et prolongeant de 6 mois le projet sous rubrique.

Je vous saurais gré de transmettre cet avenant à la FAO.

Merci d'avance pour votre collaboration.

Koen Van Acoleyen  
Directeur D5 a.i

Annexe : 1 avenant

minutée par

V COULON

nom et visa du chef de  
service a.i

N LOOZEN

nom et visa du directeur D5 a.i.

K VAN ACOLEYEN





Dominique Burgeon  
Director of Emergency and Rehabilitation Division  
United Nations Food And Agriculture Organisation (FAO)  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome  
Italy

**votre communication du**  
18 mars 2019

**nos références**

**date**

D 5.1/AP/HUM 04.04.03/2018.07/20.19/4424/12 6 MAART 2019

à mentionner dans toute correspondance

**Objet: Projets humanitaires (AB 14 54 52 35.60.83 – PJ/2018/07) – " Risk Mapping, Monitoring, and Early Warning for early Action for a new threat - Fall Armyworm in Africa".**

**Demande d'avenant**

Monsieur,

Suite à votre courrier du 18 mars 2019 par lequel vous nous soumettez une demande de modification et d'extension de la période d'exécution du projet en référence, avec modification budgétaire, j'ai l'honneur de vous informer de l'accord pour la prolongation de la durée du projet de 6 mois, soit jusqu'au 08 novembre 2019. Ce type de demande de prolongation et/ou de modification des objectifs du projet, est prévu dans la lettre de convention type (Points 2.7).

Nous notons que certaines activités majeures du projet ont déjà bien évolué, à savoir:

1. Le système de mapping FAWRISK-Map
2. Le développement de la plateforme FAMEWS
3. Le développement d'outil de monitoring
4. Le renforcement de capacités en la matière
5. Usage des outils au Malawi et en Tanzanie
6. Partenariat en cours d'élaboration avec le secteur privé et académique.

Malgré une avancée notable du projet, une période additionnelle de 6 mois est nécessaire pour que le déploiement du projet se fasse en lien avec les rythmes saisonniers et pour finaliser des activités de développement technique des outils qui sont des garants de la réussite du projet et de sa répliquabilité.

La durabilité du projet saura d'autant plus garantie par le soutien aux gouvernements à élaborer des plans d'action et leurs exécutions lors de la saison critique. Ces nouvelles activités sont en conformité avec les objectifs du projet.

minutée par Annick Peeters	nom et visa du chef de service a.i Nora Loozen	nom et visa du directeur a.i Koen Van Acoleyen	visa du président CD

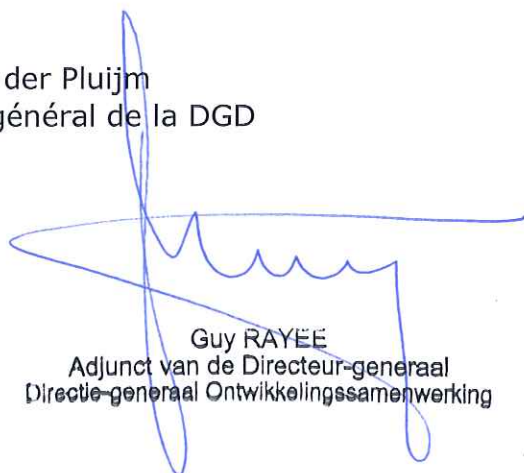
Les modifications concomitantes du budget et les explications relatives aux lignes budgétaires sont également conformes.

Etant donné qu'une extension de 6 mois de la durée des activités permettrait à la FAO de garantir une pérennité de ses activités, la demande de prolongation introduite par la FAO se justifie pleinement.

La présente lettre constitue un avenant à la lettre-convention, réglant les modalités d'exécution relatives au projet susmentionné.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Bruno van der Pluijm  
Directeur général de la DGD



Guy RAYÉE  
Adjunct van de Directeur-generaal  
Directie-generaal Ontwikkelingssamenwerking